



COMMUNE DE CRAVANT

Le **HUIT DECEMBRE DEUX MIL SEIZE à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 2 décembre 2016 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Cravant.

Conseillers en exercice : 14	Absents : 2	Procurations : 2
Maire :	Colette LERMAN	
Adjoints :	Alain GODARD, Michèle BARY, George BASSAN, Hubert LEVEQUE	
Conseillères :	Valérie LEGRAND, Déborah HERVE, Laurette NICOLLE	
Conseillers :	Fabien MONCOMBLE, Bruno GUEUX, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Dominique SAVARY	
Excusés :	Pouvoir de Mme Laurette NICOLLE à Mr Gérard BERTHIER Pouvoir de Mme Déborah HERVE à Mme Colette LERMAN	
Secrétaire :	Hubert LEVEQUE	

====<<>>====

Approbation du dernier compte rendu

1- REVERSEMENT DES VACATIONS 2015 DU SDIS AUX SAPEURS POMPIERS

Le SDIS a versé la somme de 2 024.01 € correspondant aux indemnités de janvier à décembre 2015 du CPI de Cravant, il convient d'attribuer à chacun des membres du CPI la somme qui lui revient telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessous :

NOM PRENOM	MONTANT
BOUHOUTI Illyasse	24 € 27
DENOLET Florian	128 € 45
FRISON Marvin	100 € 03
GUEUX Adeline	5 € 48
GUEUX Bruno	328 € 43
GUEUX Romain	192 € 06
GUEUX Wilfried	323 € 82
LEGOURRIEREC André	73 € 48
LEGOURRIEREC Kévin	136 € 75
LEGOURRIEREC Marwin	143 € 50
MONCOMBLE Fabien	307 € 83
PELINI Jean-Marc	91 € 33
PELINI Maxime	116 € 00
PLESSIS Claude	52 € 58
TOTAL	2 024 € 01

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le reversement des vacations aux sapeurs- pompiers comme indiquées ci-dessus et mandatera la somme correspondante en dépenses de fonctionnement du budget de la Commune 2016 à l'article 6228.

2- DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES AU BUDGET DE L'EAU

Mme le Maire fait part de plusieurs créances non recouvrées et jugées irrécouvrables par Mr le Receveur de Vermenton qui nous demande leur passage en non-valeurs.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de passer en non valeurs les titres de recettes suivants :

- Au budget de l'Eau pour 175.30 € pour un dossier de surendettement et décision du Tribunal d'effacement de la dette de 132.50 € et 42.80 € (Rôle1 fac 45 titres 3 de 2013)

APPROUVE le passage en non-valeurs de ces titres pour les sommes mentionnées

IMPUTE la dépense au compte 6542 créances irrécouvrables de 175.30 € au budget de l'Eau.

3- VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES N°1 AU BP DE L'EAU 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au BP 2016 de l'Eau par les décisions modificatives suivantes :

D 6542	créances irrécouvrables	+ 80.00 €
D 673	titres annulés sur exercice antérieur	- 80.00 €

4- CREATION DE 2 POSTES A 17 H HEBDOMADAIRES

Mme Martine Fourgeux, en charge de l'entretien des locaux communaux et scolaires et de la circulation des écoles, a demandé à bénéficier de sa retraite au 1^{er} février 2017. Afin d'assurer son remplacement, il est demandé au Conseil municipal de procéder à la création de 2 postes d'agents contractuels de droit public de 17 H hebdomadaires chacun à compter du 23 janvier 2017.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l' article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de créer 2 postes d'adjoint technique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création à compter du 23 janvier 2017, de 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe qui aura pour nouvelle appellation au 1^{er} janvier 2017 adjoint technique, à temps non complet à hauteur de 17/35^{ème}, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- SE RESERVE la possibilité de recruter des non-titulaires dans le cadre de l'article 3 alinéas 4,5 et 6 de la loi n° 84-53 susvisée,
- EN CAS de recrutement de non-titulaires fixe la rémunération sur le 1^{er} échelon de l'échelle du grade d'adjoint technique
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces recrutements.

5- RETROCESSION DE CONCESSION A LA COMMUNE

Considérant la demande de rétrocession de concession présentée par Mr et Mme GOBY Claude résidant 11 route de Tonnerre à Cravant et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 751 en date du 6 novembre 2014 enregistré par la Trésorerie le 12 novembre 2014

Dans le 3^{ème} cimetière plan au n° 69

Concession de 50 ans pour 230 €

Le maire expose au conseil municipal que Mr et Mme Claude GOBY, acquéreurs le 6 novembre 2014, d'une concession cinquantenaire dans le cimetière communal, se proposent de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée, jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Mr et Mme Claude GOBY déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 153.33 € (prix d'achat 230€ moins 1/3 de la part CCAS).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située dans le 3^{ème} cimetière emplacement 69 est rétrocédée à la commune au prix de 153.33 €
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

6- DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Sur l'immeuble cadastré AC 79 situé 20 rue de Jouigny à Cravant propriété de Mr et Mme Didier ROUSSEL
- Sur l'immeuble cadastré AC104 situé 13 route de Tonnerre à Cravant propriété de Mme Huguette LAMBERT
- Sur l'immeuble cadastré AB37 et AB38 situés 10 route de Paris à Cravant propriété de Mme Ginette MOREL
- Sur l'immeuble cadastré AC 115 situé Porte d'Arbaut à Cravant propriété de Mr Robert BORNUA

7- QUESTIONS DIVERSES

Interdiction des feux : Mme le Maire rappelle que les feux de végétaux sont interdits et encore plus en cas de pollution atmosphérique.

Eolien : Réunion publique lundi 12 décembre 2016 à 18 H à la salle polyvalente. Les zones de l'éolien sont décidées par le Préfet qui demande avis aux communes. Ainsi la CCECY de Vermenton qui avait émis un avis sur le projet éolien de Bazarnes s'est vue demander le retrait de sa délibération par Mr le Préfet.

Election Commune Deux Rivières : Election du Maire et des adjoints de la commune nouvelle le vendredi 6 janvier 2017 à la mairie de Cravant.

Stationnement vers l'école : Des véhicules sont souvent garés sur le passage piéton vers l'école ce qui pose des problèmes de sécurité à la sortie de l'école. Une zone bleue, en concertation avec la Gendarmerie, sera instaurée prochainement rue d'Orléans.

Lavoir de Cheully : Mr Levêque informe que les travaux ont débuté ce qui a déjà permis le redressement de la charpente.

Festivités : Vendredi 9 décembre marché de Noël de l'Ecole à 17 H
Samedi 10 décembre marché de Noël des pompiers à partir de 10 H
Samedi 17 décembre distribution des friandises aux Aînés
Dimanche 18 décembre Noël des enfants de Cravant

Projets 2017 : Mr Godard propose de réunir le comité consultatif des travaux pour faire un point sur les projets 2017.

Pompiers : Mr Gueux fait part de la réunion du Groupement Sud du SDIS où le Lieutenant-Colonel Jérôme Coste a présenté un état des lieux préoccupant. Compte tenu de problèmes financiers, plus de missions vont être confiées aux CPI en augmentant leur territoire d'intervention en 1^{er} appel. Pour Cravant, il s'agira d'intervenir à Bazarnes, Accolay et Vincelles et Vincelottes

La séance est levée à 20 H 40.
Le Maire

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DE LA PRESENTE SEANCE

**REVERSEMENT DES VACATIONS 2015 DU SDIS AUX SAPEURS POMPIERS
DELIBERATION 108/DECEMBRE 2016**

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES
AU BUDGET DE L'EAU : DELIBERATION 109/DECEMBRE 2016**

**VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES N°1 AU BP DE L'EAU 2016
DELIBERATION 110/DECEMBRE 2016**

**CREATION DE 2 POSTES A 17 H HEBDOMADAIRES
DELIBERATION 111/DECEMBRE 2016**

**RETROCESSION DE CONCESSION A LA COMMUNE
DELIBERATION 112/DECEMBRE 2016**

**DROITS DE PREEMPTION URBAIN
DELIBERATION 113/DECEMBRE 2016**

Ont signés les membres présents :

Nom Prénom	Procuration	Signature
LERMAN Colette		
GODARD Alain		
BARY Michèle		
BASSAN George		
LEVEQUE Hubert		
MONCOMBLE Fabien		
GUEUX Bruno		
LEHOUSSEL Sylvain		
SILVAN Jean-François		
BERTHIER Gérard		
LEGRAND Valérie		
HERVE Déborah	Pouvoir à Mme Colette LERMAN	
SAVARY Dominique		
NICOLLE Laurette	Pouvoir à Mr Gérard BERTHIER	